L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 AOUT 1864.

Entre Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 27 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. M. Jacobs—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété emplacée et de prix, dans le Rue District.

Par P. Gelbach—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété rue Carondelet, près de la rue Washington—Et une belle propriété sur l'Avenue de la Champs Elysées.

Par F. Fernandez—à son magasin d'encan, 5000 lbs pur à huile de cochon, et un fort lot de quincaillerie-Assiettes, verres à champagne, &c.

Par Montgomery & Bros—à son magasin d'encan, 30 balles de cotons.

Par J. F Bousseau—à son magasin d'encan, chaises cirées et chaises.

Par D K Morphy—sur la Grande des Magasins, à 10 heures au comptant de selle et de harnais.

Par Mc Cutcheon & Landry—à la salle d'encan, au Masonic Hall, meubles et pianos.

Par J F Bousseau—à coin des rues Magasins et Gravier, chandelles, huiles, étoiles de danse, &c.

Par F F Trinchard—au No 42 de la rue Gravier—un rouge, cave pourre, beurre, &c.

Nouveau tarif

Adopté par les journaux de la Nouvelle Orléans

Nouvelle-Orléans, 26 août 1864.

Les soussignés, propriétaires des différents journaux publiés à la Nouvelle Orléans, s'engagent à être convenus par les conditions ci-dessous et ce dès le premier ou nouvel ordre, et ce à partir du lundi 5 septembre 1864

Prix de l'abonnement au journal quotidien par an, payable d'avance, $16 00 ; par semestre $8 00, par trimestre $4 00.

Prix du journal, par numéro : journal du matin, 10 cents, journal du soir ou extra, 5 cents.

TAUX DES ANNONCES : Toutes les annonces de passage, pour la première insertion, par carré, $1 50, pour chaque insertion subséquente 75 cents.

Les annonces insérées à intervalles seront comptées comme annonces nouvelles à chaque insertion

Les annonces, dont on exigera l'insertion dans une page particulière seront comptées comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces, qui ne contiendront pas l'indication du nombre d'insertions désiré, seront publiées jusqu'à ce qu'un ordonne de les retirer, et comptées en conséquence.

Aucune annonce ni aucun abonnement ne seront suspendus tant que les arriérés dûs ne seront pas payés, à moins que le propriétaire du journal ne préfère les suspendre.

Les réclames éditoriales sur les Annonces seront comptées à raison de 20 cents la ligne pour chaque insertion

A. M HOLBROOK, Picayune.
TRACY & EXPRESS, Era.
HERBERT & RAYMOND, Courrier Français.
R OLIVIER, pour le propriétaire du True Delta.
FELIX LIMET, Abeille de la Nile Orléans,
W. H. C. KIRK, pour le M. O. T. mes.

La note qui précède indique au public que la presse de la Nouvelle-Orléans s'est résolue à adopter une mesure dont l'exemple lui aurait été donné par les journaux de toutes les grandes villes du Nord et de l'Ouest. Depuis longtemps déjà, nous nous imposions de lourds sacrifices pour maintenir les anciens prix, dans l'espérance que les difficultés contre lesquelles nous avions à lutter ne seraient que momentanées. Mais bien loin de s'améliorer les choses ne faisaient que s'empirer chaque jour, et le moment est à la fin venu de mettre un terme à des sacrifices qui devenaient ruineux pour les propriétaires de journaux.

Beaucoup d'un y ait rien d'extraordinaire à voir l'industrie du journalisme suivre la loi qui a été commune à toutes les industries depuis deux ans, comme cette augmentation de prix doit apporter une certaine perturbation dans des habitudes presque invétérées, nous croyons nécessaire de donner quelques explications pour la justifier et pour prouver que la presse de la Nouvelle-Orléans n'a fait que céder à une impérieuse nécessité.

Les principales dépenses d'un journal se composent du papier d'impression et du prix de la composition. Or, depuis deux ans, sans parler de l'année du blocus, le prix du papier a été constamment en augmentant. Au commencement de 1861 il était déjà double ; actuellement il a atteint au triple de ce qu'il était avant la guerre, et tout indique que l'augmentation va continuer graduellement. On comprendra donc lors qu'il deviendra impossible de continuer à vendre cinq cents au public et deux cents et demi au trafiquant à nouvel ordre, et ce à partir du lundi 5 septembre 1864

Prix de l'abonnement au journal quotidien par an, payable d'avance, $16 00 ; par semestre $8 00, par trimestre $4 00.

Prix du journal, par numéro : journal du matin, 10 cents, journal du soir ou extra, 5 cents.

Les soussignés, propriétaires des différents journaux publiés à la Nouvelle Orléans, s'engagent à être convenus par les conditions ci-dessus et ce dès le premier ou nouvel ordre, et ce à partir du lundi 5 septembre 1864

Prix de l'abonnement au journal quotidien par an, payable d'avance, $16 00 ; par semestre $8 00, par trimestre $4 00.

Prix du journal, par numéro : journal du matin, 10 cents, journal du soir ou extra, 5 cents.

TAUX DES ANNONCES : Toutes les annonces de passage, pour la première insertion, par carré, $1 50, pour chaque insertion subséquente 75 cents.

Les annonces insérées à intervalles seront comptées comme annonces nouvelles à chaque insertion

Les annonces, dont on exigera l'insertion dans une page particulière seront comptées comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces, qui ne contiendront pas l'indication du nombre d'insertions désiré, seront publiées jusqu'à ce qu'un ordonne de les retirer, et comptées en conséquence.

Aucune annonce ni aucun abonnement ne seront suspendus tant que les arriérés dûs ne seront pas payés, à moins que le propriétaire du journal ne préfère les suspendre.

Les réclames éditoriales sur les Annonces seront comptées à raison de 20 cents la ligne pour chaque insertion

A. M HOLBROOK, Picayune.
TRACY & EXPRESS, Era.
HERBERT & RAYMOND, Courrier Français.
R OLIVIER, pour le propriétaire du True Delta.
FELIX LIMET, Abeille de la Nile Orléans,
W. H. C. KIRK, pour le M. O. T. mes.

La note qui précède indique au public que la presse de la Nouvelle-Orléans s'est résolue à adopter une mesure dont l'exemple lui aurait été donné par les journaux de toutes les grandes villes du Nord et de l'Ouest. Depuis longtemps déjà, nous nous imposions de lourds sacrifices pour maintenir les anciens prix, dans l'espérance que les difficultés contre lesquelles nous avions à lutter ne seraient que momentanées. Mais bien loin de s'améliorer les choses ne faisaient que s'empirer chaque jour, et le moment est à la fin venu de mettre un terme à des sacrifices qui devenaient ruineux pour les propriétaires de journaux.

Beaucoup n'y ait rien d'extraordinaire à voir l'industrie du journalisme suivre la loi qui a été commune à toutes les industries depuis deux ans, comme cette augmentation de prix doit apporter une certaine perturbation dans des habitudes presque invétérées, nous croyons nécessaire de donner quelques explications pour la justifier et pour prouver que la presse de la Nouvelle-Orléans n'a fait que céder à une impérieuse nécessité.

Les principales dépenses d'un journal se composent du papier d'impression et du prix de la composition. Or, depuis deux ans, sans parler de l'année du blocus, le prix du papier a été constamment en augmentant. Au commencement de 1861 il était déjà double ; actuellement il a atteint au triple de ce qu'il était avant la guerre, et tout indique que l'augmentation va continuer graduellement. On comprendra donc lors qu'il deviendra impossible de continuer à vendre cinq cents au public et deux cents et demi au trafiquant à